



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### URSS

Question écrite n° 6264

#### Texte de la question

M Christian Estrosi attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation tragique du peuple arménien dans l'Azerbaïdjan en Union soviétique. Les Arméniens sont exterminés par centaines, vraisemblablement par milliers. Une fois encore, dans son histoire tragique, le peuple arménien vit des moments terribles. Ces massacres se déroulent sans l'intervention des forces de l'ordre soviétique alors que la terreur s'installe et que les Azeris avec la haine fanatique de l'intégrisme musulman pourchassent les Arméniens chrétiens. Soixante et onze années de communisme ont empêché que les différentes communautés puissent vivre leur destin librement en Union soviétique. Les pogroms anti-arméniens risquent de durer, avec leur cohorte de morts, si la communauté internationale ne réagit pas pour se mobiliser et réveiller la conscience universelle, bien endormie et conciliante lorsqu'il s'agit de l'URSS. Notre vigilance doit être extrême et tout doit être mis en œuvre pour que le génocide de 1915, qui nous rappelle cruellement le martyre de ce peuple, ne se reproduise pas dans un pays soi-disant inspiré par les mérites de la perestroïka mais où l'on se garde bien d'évoquer ce qui se passe à Bakou, Erevan, à Kirovabad ou à Nakhitchevan. Comme d'habitude l'agence Tass se tait, les journaux et la télévision soviétiques font le black-out. La France dont les liens avec la communauté arménienne sont étroits ne peut demeurer passive face à cette situation. Il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement français pour faire en sorte que les massacres cessent et que les droits du peuple arménien soient respectés.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement français n'entend pas oublier la tragédie que les Arméniens de l'empire ottoman ont vécu il y a soixante-treize ans comme un génocide et dont M le Président de la République a dit, en 1981, qu'il n'était pas possible d'en effacer la trace. L'émotion fut telle en France à l'époque que nombre de survivants des massacres de 1915 y furent accueillis et trouverent dans notre pays l'hospitalité et l'amitié dont ils avaient alors besoin. Cette tradition d'hospitalité demeure. La France continue à favoriser la réunion sur son sol de familles arméniennes séparées. Elle entend montrer ainsi son attachement aux droits de l'homme et sa reconnaissance envers une communauté qui, sans défaillance et par le sang versé, a montré sa fidélité à sa patrie d'adoption. Les Arméniens réclament aujourd'hui le rattachement à la République d'Arménie de la région autonome du Haut-Karabakh. Cette région est en majorité peuplée d'Arméniens, mais elle répond statutairement de la République d'Azerbaïdjan depuis 1923. Les manifestations ont dégénéré dans plusieurs localités en violences, facilitées par l'imbrication des deux communautés (présence de minorités arméniennes dans différentes villes d'Azerbaïdjan). Cette situation tragique préoccupe vivement les autorités françaises, notamment en raison des liens étroits qui unissent à la communauté arménienne d'Union soviétique nos compatriotes d'origine arménienne, dont chacun comprendra les motifs d'inquiétude. Aussi bien, le gouvernement français saisit-il toutes les occasions possibles pour évoquer ce problème avec les responsables soviétiques. Ce fut récemment le cas au cours des entretiens de Moscou que le Président de la République a eus avec le président Gorbatchev, ainsi que lors des conversations du ministre des affaires étrangères avec M Chevardnadze. S'agissant plus particulièrement des derniers développements tragiques de

la crise du Haut-Karabakh, le Gouvernement a eu l'occasion, par la voix du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de saluer la mémoire des victimes et d'adresser ses sentiments profonds de compassion aux familles endeuillées. Mais les Arméniens vivent aujourd'hui un autre drame, celui provoqué par un séisme d'une extrême gravité, qui a entraîné la mort de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Dans cette épreuve, le Gouvernement français a tenu à assurer la communauté arménienne de sa vive émotion et de sa sympathie envers les populations éprouvées. Au-delà de la communauté française d'origine arménienne, la catastrophe a suscité en France un élan de solidarité d'une ampleur exceptionnelle. L'aide accordée par la France a été particulièrement distinguée et les Soviétiques ont rendu hommage aux secouristes français, les premiers étrangers arrivés sur les lieux, citant en exemple leur efficacité. Le Gouvernement français est déterminé à apporter son assistance aux populations victimes du séisme et à soutenir l'effort de reconstruction des zones sinistrées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Estrosi Christian](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6264

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 5 décembre 1988, page 3471